

## Compte-rendu

### Rappel de l'ordre du jour

---

#### **1. Projet de territoire Seudre**

- 1.1. Validation finale de l'état des lieux
- 1.2. Présentation du diagnostic préalable du projet de territoire Seudre
- 1.3. Point sur le modèle hydrogéologique du BRGM

#### **2. Bilan sur l'étude interne d'évaluation des risques écotoxicologiques**

#### **3. Avis de la CLE**

#### **4. Questions diverses**

### Documents remis

---

Reliure de la présentation du jour contenant la partie sur le Projet de territoire Seudre.

### Annexes au compte-rendu

---

Annexe 1 : Liste des membres présents ou représentés

Annexe 2 : Liste des structures et personnes référentes membres du comité de pilotage (CLE élargie) du Projet de territoire Seudre

Annexe 3 : Diaporama (en ligne)

### Introduction de la réunion

---

P. FERCHAUD introduit la réunion en présentant rapidement l'ordre du jour puis il rappelle la présence des deux garants du débat public (Commission Nationale du Débat Public) en charge de suivre la concertation relative au projet de territoire Seudre.

D. TANTIN explique qu'il avait cru comprendre que, dans le cas de la gouvernance, les structures du bassin devaient fusionner pour la fin de l'année. Il s'interroge sur ce sujet.

P. FERCHAUD lui indique que ce sujet sera traité en questions diverses.

### 1. Projet de territoire Seudre

---

#### *1.1. Validation finale de l'état des lieux*

G. FAURE, au nom des garants de la concertation, souhaite s'exprimer au sujet de la réunion publique ayant eu lieu à Saujon le 11 septembre dernier. Il indique que les garants ont trouvé cette réunion publique à la fois intéressante et constructive et qu'il leur semble très important d'intégrer à l'état des lieux les éléments discutés ou posant question lors de cette réunion. Il souligne la présence de près de 75 personnes, ce qui dénote à la fois une bonne information mais aussi un bon intérêt pour le sujet. Selon les garants, il faut avancer en prenant en compte les étapes franchies dans le cadre du débat public et de l'élaboration de ce projet complexe.

P. FERCHAUD propose, qu'à l'issue de la première partie, les garants puissent intervenir pour compléter leurs propos. Il demande s'il y a d'autres questions sur l'ordre du jour.

C. BLONDEL rappelle que la première partie de la réunion sera consacrée au projet de territoire et elle suggère que les questions soient posées à la fin de la présentation. Elle présente ensuite le calendrier de la démarche (diapositives 4 et 5) en précisant les éléments liés à l'état des lieux s'étant déroulés depuis la dernière CLE du 22 mars 2018. Elle fait ensuite état des données fournies par les différentes structures présentes en commission thématique « économie agricole » et notamment celles de l'institut du végétal Arvalis. Elle énonce ensuite les travaux ayant pu être réalisés avec ces données (Cf. diapositives 6 à 8).

C. CHARLES se demande pourquoi les données sur les amendements n'apparaissent pas dans les données présentées.

C. BLONDEL explique que ces rendements sont issus de conditions optimales et que, s'il le faut, des précisions peuvent être demandées à l'institut Arvalis.

G. FAURE demande à tous les intervenants de bien vouloir se présenter lorsqu'ils prennent la parole.

C. CHARLES, président de l'ASCO des marais de la Tremblade, complète ses propos et expliquant qu'une grosse différence sur les rendements peut être observée en fonction de l'amendement.

C. BLONDEL répond qu'Arvalis travaille dans des conditions expérimentales et ne traite surement pas plus que nécessaire. Elle explique que sur leurs sites, de nombreux essais sont réalisés, notamment sur l'apport d'azote.

C. CHARLES explique que le bénéfice de l'amendement peut être différent en irrigué et en sec.

C. BLONDEL lui répond que la question sera posée à l'institut Arvalis.

Y. THOMAS explique que, par expérience, plus une plante est irriguée, plus celle-ci pousse et donc extrait l'azote et par conséquent, moins il y a de pollution dans le sol.

C. BLONDEL rappelle que cette question sera posée à Arvalis et que la réponse sera présente dans le compte-rendu.

*Depuis la réunion Arvalis a été contacté. Il a été confirmé que, lors de leurs essais, la fertilisation est toujours adaptée au potentiel de rendement. La modalité irriguée ayant tendance à fournir un rendement supérieur par rapport à la modalité non irriguée, davantage d'azote est appliqué sur la modalité irriguée.*

J-M. BOURRY explique qu'il avait évoqué lors de la dernière CLE, un document d'état des lieux déséquilibré. Depuis, des compléments ont été apportés mais il a l'impression que ce déséquilibre a été amplifié. Il explique ne pas percevoir que le blé puisse être plus rentable que le maïs et que, pour un non connaisseur, cela n'est pas mis en évidence. Il ressent, à la lecture du document, que l'irrigation est un moyen de décupler les rendements pour une agriculture agro chimique conventionnelle et que l'on cherche à démontrer la sur-rentabilité des cultures irriguées. Il ajoute que l'agriculture biologique est présente mais plutôt sur des aspects géographiques. Il déplore le fait que l'on ne s'intéresse pas aux rendements, à l'efficacité ou à la rentabilité de l'agriculture biologique. Il souligne également l'absence de données sur

les besoins en eau de cette agriculture qu'il qualifie de plus agro-écologique et sur l'impact de l'agroforesterie et des haies sur la préservation de la ressource en eau. Le seul travail documentaire ayant été réalisé est pour lui le différentiel des rendements sur l'agriculture conventionnelle. Il ajoute que les données du CERFRANCE ont été reprises dans la version précédente mais que cela ne permet pas d'établir un différentiel évident de l'irrigation par rapport au sec. Il parle ensuite des tableaux réalisés à partir des données d'Arvalis présentant un très fort différentiel. Il précise qu'Arvalis est un institut technique financé et géré par les producteurs de céréales et autres cultures et que ce n'est pas un institut indépendant. Pour lui, ceci n'est pas une critique mais l'activité d'Arvalis est d'aider à la rentabilité économique de l'agriculture et la destruction des milieux n'est financièrement pas chiffrable. Il précise que celle-ci possède une valeur inestimable et devrait faire l'objet d'une description dans le document. Il ajoute qu'effectivement, ce n'est pas le travail d'Arvalis ou encore du groupe Soufflet de travailler sur ce que le milieu peut produire. De plus, les tableaux présentés dans l'état des lieux présentent un catalogue des kilos additionnels générés par l'irrigation et il a l'impression que c'est une véritable incitation à développer l'irrigation. Il explique que certains tableaux posent question car il est possible de trouver des données sur l'irrigation telles que des doses à 1 900 m<sup>3</sup>/ha pour l'orge ou encore 3 100 m<sup>3</sup>/ha pour le maïs et il se demande s'il y a des limites. Il renvoie ensuite les structures porteuses à la page 195 où il est difficile de comprendre qu'en année humide, le maïs grain non irrigué produise moins qu'en année sèche et bien moins que l'année moyenne alors que sur cette même année humide l'irrigation décuple la production. C'est pour lui incompréhensible et il se demande quel est la finalité de ce tableau à part montrer la sur rentabilité de l'irrigation quel que soit le cas de figure. Il dit être déçu à la lecture car il s'attendait à quelque chose de plus ouvert sur les alternatives à l'agriculture intensive et irriguée. Il termine en parlant d'un écrit présenté par le président de la Région sur le changement climatique puis le cite : « *Il faut se préparer à penser différemment par rapport à un grand nombre de situations. Il faut intégrer cette idée d'un futur différent dans un grand nombre de secteurs et il faut le faire avec une réelle réactivité* ». A lire l'état des lieux, il n'a pas l'impression qu'on s'y prépare.

P. FERCHAUD rappelle que l'élaboration n'en est qu'à la validation de l'état des lieux et ne s'inscrit pas encore dans la réalisation du diagnostic et des perspectives et actions à mener. Il pense qu'il est important de prendre les choses dans l'ordre.

C. BLONDEL répond à J-M. BOURRY qu'il a abordé plusieurs points. Le premier, très important, est que nous n'en sommes qu'à la phase d'état des lieux et non en train de rechercher des solutions telles que l'agroforesterie ou d'autres éléments comme il l'a évoqué. Elle insiste sur le fait que ce n'est pas le rôle de l'état des lieux de fournir ces éléments-là. Elle rappelle ensuite que les données d'Arvalis sont les seules données locales dont disposent les porteurs du projet. Elle explique que celles-ci sont

expérimentales avec des doses d'irrigation non contraintes expliquant que les rendements soient aussi élevés. Elle ajoute ensuite qu'on se rend compte, dans cette situation expérimentale optimale qu'il est effectivement plus rentable d'irriguer que de ne pas irriguer. Elle termine en précisant que ce sont les seules données dont disposent les porteurs du projet et que, comme cela a déjà été demandé, si des acteurs possèdent d'autres sources d'informations, les structures porteuses sont preneuses.

M-C. GAUTHIER de la Chambre d'agriculture apporte des compléments d'information sur les éléments cités précédemment. Elle explique que la Chambre travaille aussi avec l'institut Arvalis sur d'autres bassins. Elle souligne le fait qu'ils possèdent des résultats très précis sur le lessivage de l'azote en cultures sèches et en cultures irriguées. Elle explique qu'il y a récemment eu une porte ouverte sur le site du Magneraud à côté de Surgères durant laquelle Arvalis a présenté les différents résultats obtenus sur la gestion de l'azote. Elle ajoute que c'est tout à fait prouvé, chiffres à l'appui et que les informations pourront être transmises. Une culture n'étant pas en stress hydrique valorise mieux l'azote qu'une culture en situation de stress hydrique parce qu'un sol humide libère plus facilement l'azote. Elle ajoute qu'une plante arrosée développe son système racinaire de façon plus importante qu'une plante non arrosée et va donc puiser des éléments beaucoup plus profondément dans le sol. Ces éléments sont des compléments par rapport au lessivage des sols entre les cultures sèches et les cultures irriguées. Concernant les cultures irriguées sur le bassin de la Seudre, elle explique que la Chambre pourra peut-être apporter des compléments suite à une discussion sur les cultures conventionnelles par rapport aux cultures biologiques. Elle présente ensuite une étude portée sur le bassin de la Sèvre-Niortaise, où sont comparés les assolements des exploitations irrigantes. Les résultats démontrent que les cultures en agriculture biologique sont plus développées sur les exploitations irrigantes que sur le reste du bassin. Ceci s'explique parce qu'il y a un apport d'eau plus régulier, notamment en maraichage. Elle précise que, sur ce bassin, il y a 6,5 % des surfaces en AB dans les exploitations irrigantes contre 4,5 % sur le reste des exploitations. Ce sont, selon elle, des chiffres importants à signaler et elle pense que le même exercice peut être fait sur le bassin de la Seudre avec le RPG, en lien avec les données disponibles à la DDTM auprès de l'OUGC. Elle ajoute qu'au niveau des exploitations irrigantes, il ne faut pas opposer les différentes agricultures car elles sont toutes les bienvenues sur un territoire. Elle conclue en précisant qu'il a été démontré que sur des bassins où il y a de l'irrigation sécurisée, l'agriculture biologique se développe plus que sur des bassins en situation non irriguée.

C. BLONDEL reprend la parole et rappelle qu'il y a un ordre du jour à tenir. Elle propose que les échanges reprennent à la fin de la présentation de la première partie.

P. FERCHAUD précise que l'idée est de boucler la présentation de l'état des lieux pour ensuite redonner la parole aux participants. Il explique avoir laissé la parole car il

s'agissait d'un point très technique et il demande que les participants gardent leurs questions pour le moment d'échange.

C. BLONDEL reprend la présentation sur les points de l'analyse économique et de l'agriculture biologique (Cf. diapositives 9 et 10).

C. CHARLES réagit par rapport à un prélèvement n'ayant pas été mis en valeur dans le document : celui des réseaux d'assainissement des eaux usées, notamment dans les parties basses, comme sur la Presqu'île d'Arvert, où les réseaux d'assainissement sont au niveau de la nappe et où une grande partie de l'eau est pompée par les systèmes de relevage. Selon lui, cela représente un volume assez important dans certains secteurs et cela a un impact sur le milieu, notamment sur le niveau d'eau du marais.

P. FERCHAUD propose à C. DUCOS de s'exprimer sur ce sujet.

C. DUCOS précise que C. CHARLES parle des eaux parasites. Elle explique que le Schéma directeur d'assainissement a été révisé et voté en juillet 2017 par délibération. Cette thématique y est bien développée et elle ajoute que la CARA (Communauté d'Agglomération Royan-Atlantique) en avait bien conscience et que cela a été confirmé et écrit. Elle explique que ce qu'il faut voir dans ce schéma directeur c'est le plan d'actions prévoyant un investissement à hauteur de 67 millions d'euros jusqu'en 2030. Elle précise que la CARA s'est projetée en regardant les dimensionnements à réaliser pour les canalisations, les stations d'épuration, etc. Ce budget englobe également les travaux de neufs, de réhabilitation, des études de diagnostic réseaux, etc. Elle ajoute avoir présenté cette semaine l'étude du diagnostic du réseau au maire de la commune de l'Eguille, dont le réseau capte des eaux parasites. Elle explique ne pas croire au fait que ces eaux puissent faire baisser les niveaux des marais et de la nappe, car les proportions ne sont pas de cet ordre-là. En revanche, ces eaux claires, qui n'ont rien à faire dans les réseaux d'assainissement, les pénalisent et il n'est plus possible de continuer à les capter. Elle rappelle qu'il s'agit d'un réseau séparatif destiné à recevoir des eaux usées. Elle ajoute que la pression de la nappe fait qu'il y a des introductions d'eau claire dès qu'il y a le moindre petit défaut sur la canalisation. La commune de l'Eguille est un bon test pour observer ce phénomène. A la moindre petite fissure, même invisible à l'œil nu, la pression de la nappe arrive à faire entrer ces eaux claires dans le réseau, elles sont pompées et transportées jusqu'à la station d'épuration. Elle ajoute que ces eaux parasites représentent un coût et qu'elles peuvent pénaliser le traitement. Elle développe en attestant que la prise de conscience est bien établie, que les actions sont en cours de mise en œuvre et que les actions prioritaires sont déjà lancées, des réseaux ayant été repérés comme plus sensibles que d'autres. Elle rappelle que les volumes en jeu ne sont pas susceptibles de faire baisser le niveau de la nappe et termine en précisant qu'une commission assainissement aura lieu dans l'après-midi et que cela permettra de développer ce point.

C. CHARLES explique qu'il ne s'agissait pas d'un reproche par rapport à l'assainissement mais plutôt d'un constat : ce prélèvement n'est pas comptabilisé dans l'état des lieux du projet de territoire Seudre. Il s'interroge sur l'existence d'un volume pouvant servir d'indicateur.

J-P. DAVID demande si nous avons une idée du volume que cela peut représenter.

C. DUCOS répond que ces informations figurent dans le schéma directeur. Elle explique que ce volume dépend du contexte, des années et du niveau de la nappe. Selon elle, ces eaux pénalisent surtout l'assainissement. Certaines personnes pourraient penser que si l'eau de nappe peut rentrer dans des canalisations, les eaux usées pourraient ressortir. Elle précise donc que c'est bien la pression de la nappe qui fait que de l'eau peut entrer. Il n'y a pas de pression depuis l'intérieur des canalisations et il est donc impossible que l'eau en sorte. En termes de protection du milieu et de pollutions le phénomène inverse ne peut pas se produire. Elle termine en expliquant qu'il existe certaines canalisations sous pression, tels que les postes de refoulement intercommunaux entre Saujon et Saint-Sulpice, entre Saint-Sulpice et Breuillet ou encore dans le marais de Saint-Augustin. Ces canalisations sont complètement étanches car si elles ne l'étaient pas, cela serait visible au niveau des postes de pompage. Il y a donc deux types de canalisations, des gravitaires sans pression, parfois non étanches et des canalisations de refoulement, sous pression, complètement étanches.

P. FERCHAUD remercie C. DUCOS pour ces précisions.

C. CHARLES répond que même si ces fuites n'ont pas de réel impact sur les niveaux d'eau, cela peut représenter un problème au niveau de la qualité des rejets en mer, ces derniers étant plus importants que la quantité d'eau consommée.

P. FERCHAUD demande s'il y a d'autres questions.

D. TANTIN met l'accent sur la non exhaustivité des produits phytosanitaires présentés. Il explique que dans le tableau sur les produits phytosanitaires se trouvent seulement les nitrates et l'atrazine. Il souligne le fait que cette dernière molécule ne doit normalement plus être utilisée depuis une quinzaine d'années mais elle est toujours très présente.

C. BLONDEL lui demande où se trouve ce tableau dans le rapport.

D. TANTIN lui répond que ce document se trouve pages 247-248. Il explique qu'y a bien un tableau présentant l'atrazine et le glyphosate mais, même s'il n'est pas expert,

il suppose qu'il y a d'autres molécules et il trouve surprenant que celles-ci ne soient pas présentées.

J-P. DAVID lui répond qu'il va justement y avoir une présentation sur l'ensemble des molécules phytosanitaires utilisées sur le bassin durant la deuxième partie de la CLE.

D. TANTIN demande si cela entrera dans l'état des lieux.

J-P. DAVID lui répond que dans l'immédiat non.

D. TANTIN revient ensuite sur les tableaux relatifs au régime hydrologique allant de 1970 à 2017 et permettant, en ce sens, d'avoir une vision très large. Il trouve dommage que les régimes hydrologiques d'avant et d'après 1985 ne soient pas distingués car ce sont deux régimes complètement différents.

C. BLONDEL lui répond qu'elle comprend bien sa demande mais qu'il revient sur des choses déjà validées le 22 mars dernier.

D. TANTIN répond qu'il avait déjà fait cette remarque.

C. BLONDEL lui propose de faire le point sur cette figure en fin de réunion.

D. TANTIN précise que le document se trouve en page 77-79.

P. FERCHAUD répond que s'il s'agit d'une question de présentation, cela peut être revu.

D. TANTIN explique qu'il y a des chiffres de 2016 sur le nombre d'irrigants et demande si cette donnée peut être actualisée car il y a, selon lui, des chiffres certainement différents aujourd'hui.

C. BLONDEL répond que l'ASA doit avoir des chiffres actualisés pour 2017-2018.

G. GOULEVANT répond que l'ASA a demandé à ses adhérents s'ils souhaitaient entrer dans le projet de territoire. Ils ont eu des réponses positives pour environ 80 d'entre eux. Les autres seront soumis aux règles de l'OUGC, et sur le bassin de la Seudre cela concerne les 200 adhérents restant. Ces personnes-là ont vocation à ne plus pouvoir prélever en 2021 et sortiront donc, à terme, de l'ASA. Il précise que dans les années 1980, il y avait autour de 1000 adhérents.

D. TANTIN souhaite obtenir une confirmation et demande si, à terme, il restera donc 80 adhérents sur les 800-900 exploitations agricoles du territoire. Il souhaite que ce chiffre soit mis en avant.

C. BLONDEL demande à J-M. BOURRY s'il souhaite intervenir.

J-M. BOURRY commente deux points du rapport. Il explique que le poids du secteur agricole dans le document, au regard de ses différents aspects, est mêlé aux cultures marines et tout le secteur primaire est donc regroupé. Il ajoute que ce serait utile que les agricultures soient différenciées. Il fait ensuite une remarque sur les surfaces en hectare de maïs irrigué. Celles-ci varient presque du simple au double selon les années alors qu'en comparaison, les pourcentages de ces surfaces varient très peu. Il y a donc un problème de cohérence.

C. BLONDEL se demande s'il y a deux sources de données ne coïncidant pas entre des pourcentages et des surfaces.

J-M. BOURRY répond que oui car lorsqu'on passe de 5000 à 3000 ha, puis de 69 % à 78 %, le différentiel de pourcentage correspond à peu près à une centaine d'hectares alors qu'en chiffre cela fait beaucoup plus.

C. BLONDEL propose à J-M. BOURRY que ce dernier lui montre les documents en question à la fin de la réunion afin qu'ils puissent être vérifiés. Elle revient ensuite sur sa première question concernant le poids du secteur agricole se trouvant dans l'analyse socio-économique de la deuxième partie du rapport. Elle explique qu'il s'agit d'une analyse faite à partir de données de l'INSEE ne distinguant pas l'agriculture marine de l'agriculture terrestre. La distinction est impossible à faire puisque la donnée de base ne le permet pas. Elle demande s'il y a d'autres questions.

F. de ROFFIGNAC demande à D. TANTIN de reprendre le raisonnement qu'il vient d'ébaucher parce qu'elle n'est pas sûre d'avoir bien saisi ce qu'il voulait mettre en évidence.

D. TANTIN répond qu'il s'agit juste d'un constat.

F. de ROFFIGNAC lui demande s'il peut reprendre ce constat car elle n'est pas sûre d'avoir tout suivi.

D. TANTIN explique qu'il a l'impression que le projet s'oriente vers des retenues de substitution pour une agriculture envisagée il y a 15-20 ans. Il ajoute qu'aujourd'hui les acteurs se désengagent de ce projet de territoire et que le nombre d'adhérents diminue de façon importante. Selon lui, cela signifie que ces personnes envisagent autre chose. Il n'a pas l'impression que dans ce dossier cette tendance soit prise en compte. Il précise que lorsqu'il regarde un peu ce qu'il se passe autour de lui, il voit

bien que les gens sont en train de faire autre chose et il a l'impression que les acteurs travaillent encore pour des pratiques ayant cours il y a 20 ans.

G. GOULEVANT souhaite le rassurer en lui disant qu'on ne va pas travailler pour ce qui se faisait il y a 20 ans mais pour ce qu'il se fera dans 50 ans.

D. TANTIN dit qu'il ne le perçoit pas.

G. GOULEVANT explique comprendre que cela ne soit pas toujours évident puisque tout le monde n'est pas agriculteur. Il donne ensuite l'exemple de son cas personnel et explique que s'il s'engage vers un projet de réserve, il pourra embaucher une personne en plus. S'il n'y a plus d'irrigation, il n'aura plus besoin de cette personne. Il précise, qu'en moyenne, ce sont 50 000 m<sup>3</sup> pour chacun des 80 agriculteurs, soit 25 hectares de cultures irriguées en maïs ou autres cultures. Il ajoute qu'aujourd'hui sur le territoire, des personnes réfléchissent à faire autre chose que du maïs avec l'irrigation. Des filières marchent mais il y a aussi des personnes prêtes à faire de la noisette, des pommes, du kiwi ou encore du melon. Ces personnes, prêtes à aller dans le projet de territoire ont donc réfléchi à ce qu'ils voulaient faire de leurs mètres cube car leur coût est non négligeable. Il ajoute que des personnes proches de la retraite ne souhaitent pas s'engager sur un projet pour 25–30 ans, préférant donc arrêter l'irrigation. Selon lui, cela explique en partie pourquoi il ne reste que 80 adhérents prêts à partir sur les 200. Cela représente 10 % des exploitations mais il n'est pas possible de savoir ce que cela représente en termes de main d'œuvre.

P. FERCHAUD revient sur les petits pourcentages de volumes consommés et notamment sur le cas des maraîchers. Il explique qu'ils sont, en termes de pourcentage, assez important et qu'il faudrait regarder leur dimension quantitative. On observe une évolution des tendances vers ce genre de pratique qu'il juge intéressante à suivre.

G. GOULEVANT explique que, sur ces utilisateurs de petits volumes, il n'est pas sûr qu'ils soient tous adhérents à l'ASA. Il n'est pas sûr non-plus qu'ils aient tous eu l'information sur le fait que l'accès à l'eau serait réduit s'ils ne rentrent pas dans le protocole OUGC pour la répartition de l'eau. Il pense que l'ASA va devoir garder un volume pour ces personnes-là. Il ajoute que l'ASA sera attentive à ce que les maraîchers, utilisant 5 000 à 10 000 m<sup>3</sup>/an, puissent réintégrer l'ASA et accéder à leurs besoins en eau pour leur activité.

M-C. GAUTHIER conforte les propos de G. GOULEVANT en expliquant que la Chambre a étudié et comparé les emplois entre une exploitation non irrigante et une exploitation irrigante. Ces dernières emploient entre 2 et 2,5 fois plus de main d'œuvre. Elle ajoute que les emplois induits par les filières sur les exploitations irrigantes représentent entre 5 et 6 emplois supplémentaires. Selon elle, il ne faut pas minimiser le nombre

d'agriculteurs irrigants sur un territoire par rapport à d'autres exploitations. Il faut regarder l'ensemble de l'emploi sur le bassin et cela représente une source de richesse locale qu'elle qualifie de non « délocalisable ». De la même manière, elle souligne la diversification des cultures en marche sur nos territoires. Elle explique qu'il y a des demandes de plus en plus fortes pour des nouvelles cultures sur des territoires proches d'agglomérations et il est important d'en tenir compte dans le débat. Elle revient ensuite sur les irrigants et leur connaissance de la baisse des volumes. Elle précise que l'OUGC a régulièrement envoyé des informations, notamment en début de campagne où tous les agriculteurs ont reçu un document précisant que s'ils ne s'engageaient pas dans un projet collectif de stockage, leurs volumes seraient diminués à l'horizon 2021. Selon elle, les agriculteurs sont donc parfaitement au courant de l'issue du débat et c'est en toute connaissance de cause qu'ils doivent prendre leur responsabilité. Elle rappelle que c'est un sujet compliqué et que ce n'est pas par un simple courrier que cela s'explique. Il faut aussi beaucoup de restitution en groupes et elle pense donc que l'ASA a ce travail-là à réaliser aux côtés de l'OUGC.

P. FERCHAUD précise qu'à ce stade, nous ne sommes pas dans un débat « pour ou contre l'irrigation ». Il rappelle que la réunion est organisée pour apporter des éléments dans l'état des lieux. Il ne souhaite pas qu'on entre dans le débat car des choses déjà dites plusieurs fois vont être répétées.

K. BONACINA ajoute, sans entrer dans le débat, qu'il est important que les agriculteurs irrigants du bassin sachent que la politique de l'OUGC fait que s'ils n'entrent pas dans le projet collectif de réserves de substitution, ils n'auront plus aucun volume d'irrigation. Elle pense qu'il faut que l'information soit claire pour éviter que cela devienne problématique comme sur d'autres bassins.

P. FERCHAUD répond qu'il faut entendre par projet collectif, le projet de territoire et pas seulement celui des réserves de substitution. Il prend l'exemple d'un petit maraîcher ayant besoin d'une petite quantité d'eau et n'ayant pas nécessairement envie d'adhérer au financement d'une réserve.

K. BONACINA répète que la politique de l'OUGC est que les irrigants n'appartenant pas au projet collectif de réserves de substitution, et non au projet de territoire, n'auront plus d'eau. Sur les bassins où des projets de réserves sont en cours, cela est en train de se passer. Il faut donc que cela soit connu de tous les irrigants et de tous les agriculteurs.

D. TANTIN répond qu'il comprend le désengagement de ces personnes consommant peu d'eau et hors agriculture intensive. Il dit que lorsqu'on voit que 7 % des irrigants consomment 29 % du volume d'eau ou que 33 % consomment 48 % du total, les petits irrigants ont l'impression que la création de ces réserves ne va pas leur servir. Ils ne

peuvent pas financer pour les « gros » irrigants. C'est pour lui normal qu'ils refusent cela.

M-C. GAUTHIER répond que ce n'est pas tout à fait comme ça qu'il faut l'interpréter. Selon elle, lorsqu'on parle d'un projet de territoire au sens de l'ASA, c'est que c'est un projet collectif et mutualisé. Lorsqu'on projette de créer des réserves, c'est pour diminuer la pression des prélèvements en été donc tous ceux ne pouvant pas être raccordés d'un point de vue technique ou économique à une réserve bénéficieront du volume restant dans le milieu.

Y. THOMAS pense que dans les éléments du débat, il ne faut surtout pas opposer et montrer du doigt « les gros » et les « petits » irrigants. Elle trouve qu'ils ont tous leur place sur le territoire. C'est un projet de territoire et, comme elle l'a dit à la réunion publique à Saujon [11/09/2018 – NDR], il faut « vivre ensemble ». Elle ajoute que si les acteurs souhaitent avoir une dynamique, notamment avec des cultures nouvelles, il faudra de l'eau. Elle précise que, même si on ne le voit pas forcément, l'agriculture est en train de changer et les agriculteurs changent leur façon de travailler. Elle explique que les cultures nouvelles telles que les protéagineux, le trèfle, etc. nécessiteront de l'eau et que si les acteurs veulent des débouchés, il faudra qu'il y ait une garantie en eau. Selon elle, si l'eau n'est pas là, il n'y aura pas de projet innovant au sens de la nouvelle agriculture avec des plantes de campagne, etc. Elle donne ensuite l'exemple des plantes intermédiaires nécessitant de l'eau et étant bénéfiques pour le bilan carbone. Elle pense qu'il y aura toujours du maïs mais beaucoup moins qu'avant.

C. BLONDEL, propose, pour éclairer la CLE sur cette problématique, d'organiser une autre réunion avec l'intervention de l'ASA et de l'OUGC pour qu'ils puissent répondre à toutes les questions. Elle explique se rendre compte que cette future gestion pose question.

J. THOMAS, président du marais de Saint-Augustin, est étonné car pour lui, de l'eau il y en a. Il explique que le marais de Saint-Augustin reçoit tous les ans 7 hm<sup>3</sup> d'eau, parfois jusqu'à 12 hm<sup>3</sup> pour les années les plus importantes. Il est surpris de voir qu'on ne parle pas de cette eau-là, constituant pour lui, une ressource en eau non négligeable.

C. BLONDEL rappelle que le projet de territoire n'en est qu'à la phase d'état des lieux et pas encore dans le diagnostic et l'analyse prospective pour la recherche de solutions. Elle souligne que tous ces éléments seront discutés mais à l'heure actuelle, l'objectif est de terminer cette première phase posant les bases sur les prélèvements et la santé du territoire.

P. FERCHAUD ajoute que la question du marais a été évoquée lors de la réunion publique du 11 septembre, notamment par rapport à l'activité ostréicole.

Y. THOMAS renvoie au problème du pluvial.

C. CHARLES explique qu'il y a une volonté politique au niveau de l'agglomération de développer une alimentation proche du territoire, notamment via le développement du maraîchage. Il demande comment cela sera possible s'il n'y a pas d'eau pour ces futurs exploitants.

P. FERCHAUD répond que c'est une question clé et c'est la raison pour laquelle il faut être vigilant sur cette interrogation car effectivement, le projet de territoire s'intègre dans un autre projet, celui de l'agglomération.

D. TANTIN expose l'exemple d'un jeune charentais ayant toujours vécu sur le territoire, et s'étant installé à Grézac en faisant un peu de maraîchage. Celui-ci cherchait 3 hectares qu'il n'a pas pu avoir et va donc partir s'installer en Dordogne.

K. BONACINA demande s'il ne s'agit pas plutôt d'un problème foncier que d'un problème d'eau. Elle précise que lorsqu'un maraîcher souhaitait s'installer, l'Etat, dans la mesure du raisonnable, attribuait son quota en diminuant les volumes des autres irrigants, hors cultures à haute valeur ajoutée. C'est la politique que poursuit l'OUGC et le Préfet est très vigilant à ce que ça cela soit toujours possible. S'il y a un problème, il faut donc le faire remonter aux services de l'Etat.

D. TANTIN répond qu'il y a effectivement un problème foncier mais que ce jeune avait aussi du mal à se projeter dans sa « vraie carrière » sur notre territoire.

J-M. BOURRY a aussi des exemples de jeunes souhaitant s'installer, notamment en AB, et ayant beaucoup de mal à trouver des terres sur des surfaces moyennes. Il explique avoir l'impression que le problème est pris à l'envers. Pour lui, les acteurs parlent beaucoup d'irrigation et celle-ci est présentée comme le seul moyen de rentabiliser l'agriculture. Le milieu est oublié et il faudrait raisonner par rapport à ce que celui-ci peut fournir. Il suggère de partir des débits minimums biologiques et des analyses du BRGM pour savoir combien de m<sup>3</sup> il est possible de prélever et, à partir de là, choisir quelle agriculture peut se développer.

P. FERCHAUD le remercie pour cette transition car cela permet de faire le lien sur la suite de la présentation.

## *1.2. Présentation du diagnostic préalable du projet de territoire Seudre*

C. BLONDEL reprend la parole et explique, qu'en parallèle de cet état des lieux, un travail a été fait avec l'Ifrée. Ce travail, nommé « diagnostic préalable », s'est illustré à travers la réalisation d'entretiens auprès des usagers du territoire. Elle présente ensuite avec M. ERAUD les principaux points de ce diagnostic préalable (Cf. diapositives 11 à 25).

*L'ensemble de la synthèse des entretiens est disponible sur le site internet du SMASS pour les membres de la CLE élargie : <http://www.sageseudre.fr/documents-de-travail>*

P. FERCHAUD précise qu'il y a d'autres points à l'ordre du jour et demande des réactions rapides.

R. GUILLAUD entend bien les questionnements sur les pratiques liées à l'agriculture faisant débat. En revanche, il explique être surpris que, sur les 31 personnes rencontrées lors des entretiens, aucune n'est parlé des dépôts sauvages présents dans le marais. Il précise rencontrer ce problème sur sa commune de l'Eguille mais il est sûr que sur d'autres communes le même problème existe. Il ajoute avoir alerté il y a 1 mois et demi le maire de Saint-Sulpice. Ces derniers ont interpellé un camionneur déchargeant son 32<sup>ème</sup> camion de remblai entre la commune de l'Eguille et de Saint-Sulpice. Il ajoute que les tas de remblais sont visibles des deux côtés de la route allant de Royan à Rochefort. Il explique avoir fait venir l'Agence française pour la biodiversité (AFB) pour faire constater ces remblais. L'AFB a répondu que ce n'était pas une priorité pour le procureur puisque des crimes et des délits beaucoup plus importants existent. Il souligne le fait que tout et n'importe quoi est déversé et qu'il y a de l'amiante à un endroit. Il ajoute en avoir déjà parlé à la CLE du SAGE Seudre et il pense qu'il serait grand temps que la CLE se préoccupe de ce problème.

P. FERCHAUD lui répond que ces propos concernent effectivement la qualité des milieux. Il demande s'il y a d'autres interventions.

F. PATSOURIS, retraité et issu du milieu maritime, explique ne pas avoir été convaincu par la synthèse présentée et il souhaiterait que celle-ci soit rééquilibrée. Il pense que ce n'est pas en interrogeant deux conchyliculteurs qu'il est possible de faire quelque chose de correct. Il ajoute qu'on a autant besoin des agriculteurs pour entretenir le territoire, que de conchyliculteurs, garants de ce territoire. Selon lui, s'il n'y a plus de culture sur les rives de la Seudre, d'où proviennent les ruissellements, il y aura des problèmes pour la qualité des milieux.

P. FERCHAUD demande s'il y a d'autres questions.

### *1.3. Point sur le modèle hydrogéologique du BRGM*

C. BLONDEL fait état de l'avancement du modèle hydrogéologique (Cf. diapositives 26 à 28). Elle propose aux participants de poser leurs questions pour que celles-ci puissent être transmises au BRGM lors de leur future réunion.

P. FERCHAUD rappelle que l'idée de ce projet de territoire est de partir de la ressource et non des besoins. La ressource peut être renseignée par l'hydrogéologie et c'est ce qui fait la particularité de ce projet qu'il considère être pris par le bon bout. En conclusion, il demande s'il y a d'autres interventions que celles déjà faites sur la partie « projet de territoire ».

C. BLONDEL demande si la CLE souhaite qu'il y ait une réunion complémentaire avec l'ASA et l'OUGC sur la question des volumes prélevables et de la gestion conjoncturelle.

P. FERCHAUD répond que les ateliers pourront servir pour ce genre de discussion et ne souhaite pas qu'il y ait de CLE spécialement organisée pour ce sujet. Selon lui, tout le monde doit être conscient de la situation et des problématiques notamment liées aux petites surfaces irriguées pour le maraichage et les circuits courts, constituant un axe fort de développement du projet économique du territoire et de l'agglomération.

J. THOMAS ajoute que la question de la gestion des eaux pluviales provenant des communes en développement n'a pas été abordée. Il explique que ces eaux arrivent en quantité importante dans les marais, notamment ceux de la presqu'île d'Arvert où dix communes se développent. 75 % de leurs eaux pluviales arrivent dans le marais de Saint-Augustin.

P. FERCHAUD lui répond que cela fait partie des sujets à traiter mais pas dans le cadre du projet de territoire.

K. BONACINA demande s'il est possible de faire un point sur le marais d'Arvert/Saint-Augustin dans les points divers.

P. FERCHAUD lui laisse la parole.

K. BONACINA explique qu'il y a eu un problème cet hiver sur le marais de Saint-Augustin. En effet, des inondations importantes ont gênées la production agricole et la question de faire un bilan du fonctionnement hydraulique avant de résoudre le problème se pose. Elle demande ensuite si la CLE peut se saisir de ce sujet puisque dans le SAGE une action concernant la gestion des zones humides et des règlements ou protocoles de gestion des niveaux d'eau est présente.

P. FERCHAUD répond favorablement mais en dehors du projet de territoire.

K. BONACINA explique que c'est pour cette raison qu'elle proposait de l'aborder dans les points divers.

P. FERCHAUD répond favorablement car cela fait partie des sujets posant question sur ce territoire.

K. BONACINA demande si un petit groupe de travail pourra être monté spécialement pour ce sujet.

P. FERCHAUD acquiesce.

C. CHARLES aimerait que le marais de la Tremblade soit associé à cette démarche car il s'y trouve les mêmes problématiques. Il pense également que le modèle hydrogéologique aurait mérité d'être élargi aux marais plutôt que d'être limité à la Seudre à proprement dit.

J-P. DAVID répond que techniquement, on sort bien du cadre du projet de territoire mais qu'on entre dans celui du SAGE. Il rappelle qu'il y a une disposition visant à restaurer un fonctionnement acceptable des milieux pour tous les usagers de ces milieux (agricole et conchylicole). Dans le cadre de la mise en œuvre de cette disposition, il est donc possible de créer un groupe de travail pour mettre en place des protocoles de gestion sur les ouvrages de ces zones humides.

P. FERCHAUD demande une dernière fois s'il n'y a pas d'autres questions sur le projet de territoire. Il propose à F. DE ROFFIGNAC de s'exprimer en tant que co-porteuse du projet de territoire.

F. DE ROFFIGNAC pense que la chose importante est que les garants s'expriment sur les réunions auxquelles ils assistent mais aussi sur les différents documents qu'ils lisent. Ils ont une vue extérieure au territoire et donc « hors tension » et elle pense que cela doit aussi guider les acteurs. Elle ajoute que dans la retranscription des entretiens faite par l'Ifreé chacun a sa vision propre et son avis. Les garants vont ainsi permettre d'avoir une vision du territoire en prenant de la hauteur. Selon elle, il faut que les acteurs prennent conscience de tous les enjeux présents sans rester renfermé sur un aspect en particulier.

P. FERCHAUD donne la parole aux garants.

G. FAURE rappelle que la réunion du jour réunis les acteurs pour valider un état des lieux. Il leur semble important qu'un retour soit fait sur la réunion publique du 11

septembre de Saujon. Il rappelle qu'un relevé de cette réunion publique sera réalisé par les maîtres d'ouvrages et mis en ligne. Il explique que les garants feront suivre leurs observations, et qu'il leur paraît important que les points abordés lors de cette réunion soient intégrés dans les questions se posant au moment de l'état des lieux. Il ajoute que les garants ont déjà noté un certain nombre de points qui leur paraît importants. La première chose est que cette première réunion publique a bien mobilisé le public avec environ 75 personnes présentes. Il souligne une organisation à la hauteur, proposant de bonnes conditions pour s'exprimer, critère important pour l'expression et la bonne prise de parole du public. Il précise qu'il y avait, hors institutionnels, près d'une soixantaine de personnes représentatives du grand public, ce qui est plutôt significatif. De plus, les profils des personnes qui sont intervenues étaient très divers et assez représentatifs des différentes activités de ces territoires. Il ajoute que cette diversité rend les sujets abordés d'autant plus intéressants. D'ailleurs, les questions évoquées ont été à la fois très générales ou au contraire portaient sur des sujets très particuliers balayant ainsi de nombreux sujets du général au particulier. Il explique avoir par exemple découvert avec intérêt le problème spécifique des lâchers d'eau (qui a de lourdes conséquences), sujet sans doute complexe mais sur lequel il faudra revenir plus précisément. Les garants ont également noté que toutes les questions posées ont fait l'objet d'une réponse de la part des maîtres d'ouvrage. Globalement, il retient également que, malgré des sujets complexes et à forts enjeux, l'ambiance est restée courtoise et chacun a pris le temps de s'écouter. Ceci est, pour les garants, fondamental dans le débat public. Il termine en rappelant que leur rôle est justement de s'assurer que le débat puisse se faire dans l'écoute de façon sereine.

En complément, M. PERIGORD (garant en appui) remercie également le président ainsi que toutes les personnes présentes aux diverses réunions. Il explique que naturellement, les garants n'ont pas à intervenir en CLE mais seulement en réunion publique. Cependant, il explique qu'ils observent en CLE dans quelles mesures les maîtres d'ouvrage répondent aux questions posées par les parties prenantes. Cela fera donc partie du bilan qu'ils vont rédiger à l'issue de leur mission. Il revient ensuite sur les faits saillants de la réunion publique du 11 septembre durant laquelle il y avait pour la première fois le grand public de réunit. Il ajoute que le grand public figure dans la lettre de saisine du Préfet envers les acteurs territoriaux du 4 août 2016. Il ajoute ensuite que la présidente du SYRES a bien précisé que le projet de territoire s'inscrivait dans le temps long. Cela signifie que les principaux acteurs vont se donner le temps d'étudier les dossiers sous tous les angles en se donnant les moyens de temps d'échange suffisant sur le fondement du projet et l'étude des éventuelles alternatives. Il explique que le président de la CLE a bien précisé que tout pouvait et devait être dit. Il remercie ensuite les principales chevilles de la réunion, C. BLONDEL et F. POUSSIN car ils ont présenté un dossier clair sur des questions complexes. Il remercie également le public ainsi que les parties prenantes pour la qualité de l'écoute. Il mentionne ensuite un point particulier à garder à l'esprit. A la CLE, toutes les personnes présentes sont

« rompus » au débat public et il rappelle qu'en présence du grand public, il faut éviter de s'énerver parce que cela crée des tensions et diminue la qualité du débat. D'autres parts, il explique qu'il est fait mention dans la lettre du préfet de veiller à une équité territoriale des débats. C'est la raison pour laquelle les garants suggèrent que l'emplacement des réunions tourne sur le territoire de la Seudre. La réunion publique a permis de faire ressortir les principales problématiques et il se demande si une réponse systémique ne serait pas adaptée à nos problèmes. Finalement il croit que dans cette affaire, rien ne sert de s'énerver et le juge de paix sera la ressource en eau. Il rappelle que les deux garants sont à la disposition des participants. Il explique ensuite qu'il est probable qu'il ne soit pas présent aux prochaines réunions car il suit plusieurs projets en même temps.

P. FERCHAUD clôture la partie sur le projet de territoire et laisse la parole à F. MEUNIER sur le bilan de l'étude interne sur l'évaluation des risques écotoxicologiques.

### Bilan sur l'étude interne d'évaluation des risques écotoxicologiques

---

F. MEUNIER précise que cette étude s'inscrit dans la disposition du SAGE QE1-3 : Evaluer les risques écotoxicologiques induits par la présence de produits phytosanitaires et médicamenteux pour l'écosystème estuarien.

Il présente le contexte de l'étude, ses objectifs, le cadre en précisant la notion de phytosanitaires et le contexte agricole (cf. diapos 29 à 32). Puis la méthodologie exploratoire est présentée (cf. diapos 33 à 35). Enfin les résultats et conclusions de l'étude sont données, aboutissant à l'identification de 109 substances actives à étudier en termes d'écotoxicité (cf. diapos 36 à 37). Ainsi, il présente les suites de l'étude à réaliser et les perspectives d'études (cf. diapos 38 à 39).

P. FERCHAUD remercie F. MEUNIER de cette présentation intéressante. Ce travail s'inscrit dans le cadre du SAGE, qui préconise un certain nombre d'actions. C'est un travail original, réalisé *ex nihilo* et potentiellement reproductible sur d'autres territoires, d'où l'intérêt de le valoriser. Il demande s'il y a des questions.

Y. THOMAS indique, en tant que représentante de la profession agricole, qu'ils sont en progrès sur ces questions. Ainsi, il est bien qu'il y ait des éléments à ce sujet. Cependant, elle exprime son regret que cette recherche n'éclaire que la partie agricole et pas la partie sur les médicaments notamment dans le cadre du projet de territoire.

P. FERCHAUD précise que nous sommes en dehors des sujets du projet de territoire.

Y. THOMAS poursuit sur l'absence d'étude sur les rejets médicamenteux des eaux traitées des stations d'épuration. Elle souhaiterait qu'il y ait également une recherche

sur ce thème, pas pour opposer mais parce qu'il est nécessaire d'ouvrir le débat aux stations d'épuration qui rejettent dans le milieu.

F. MEUNIER répond que les données étaient plus facilement accessibles au niveau des phytosanitaires. Cette étude constitue une étape pour constituer et éprouver une méthodologie. Il est prévu de faire un travail similaire sur les substances médicamenteuses.

Y. THOMAS demande quand ?

P. FERCHAUD répond que la réponse est oui et qu'on le fera quand on pourra. Il n'est pas possible aujourd'hui de donner un calendrier sur ce sujet complémentaire.

J-M. BOURRY note que l'étude d'écotoxicité va porter sur un grand nombre de molécules. Il demande si l'étude porte également sur l'effet cocktail, l'interaction entre les molécules ? Ensuite, il précise qu'eux aussi ont utilisé le dossier BNVD (recueil des ventes) pour quantifier les ventes au niveau départemental, mais eux n'ont pas eu accès aux données à l'échelle locale comme c'est le cas du SMAAS.

J-P. DAVID répond à J-M. BOURRY que dans un premier temps une recherche bibliographique sera réalisée par molécule, pour les 109 molécules retenues, ce qui est déjà considérable. Il précise que des études peuvent exister sur les effets molécule par molécule, pour l'effet cocktail on ne sait pas encore si ces études existent. Par la suite des recherches universitaires pourront être lancées sur d'éventuelles interactions entre molécules, le champ des possibles est ouvert, c'est un des objectifs.

Concernant le fichier BNVD, le SMASS a eu accès aux données à l'échelle communale, en excluant certaines communes pour limiter un effet de bord présenté par F. MEUNIER. Pour répondre également à Y. THOMAS, J-P. DAVID précise qu'il ne connaît pas l'existence d'une base des ventes des substances médicamenteuses, contrairement aux substances phytosanitaires, et que si elle existe, le SMASS est intéressé pour y avoir accès, en particulier à l'échelle communale. C'est pour cette raison que le travail a été commencé sur les substances phytosanitaires. Ce qui a permis de travailler rapidement sur ce sujet, ce qui risque de ne pas être le cas pour les médicaments.

Y. THOMAS intervient pour préciser que l'ARS aurait sûrement des éléments à apporter sur ce sujet. Elle demande si l'ARS est présente ?

P. FERCHAUD indique que l'ARS est membre de la CLE et donc parfois présente. Lorsque ce sujet sera abordé nous les solliciterons pour qu'ils soient présents. Cependant, l'Etat est bien présent aujourd'hui.

K. BONACINA salue le travail réalisé et souhaiterait qu'il soit réalisé de même par la DISEN (Délégation InterServices de l'Eau et de la Nature - DDTM 17) à l'échelle du département. Le département est confronté à ce sujet des pesticides et notamment avec le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime. Cette problématique de pesticides dans l'eau potable représente des coûts de traitements importants et des problèmes de potabilisation. Effectivement, c'est un sujet sur lequel travaille l'Etat et notamment avec les collègues de l'ARS. Ce sera d'ailleurs un des principaux sujets dans le cadre du travail inter-Etat en 2019. Elle est donc intéressée pour travailler avec le SMASS et pouvoir étendre ce même travail à d'autres bassins à l'échelle du département. Elle note l'aspect précurseur de ce travail.

P. FERCHAUD invite donc l'Etat à participer à ce travail au travers de prestations.

K. BONACINA précise qu'effectivement, pour les substances médicamenteuses, le travail sera encore plus complexe et difficile, par le nombre de molécules et le manque de données. D'autres bassins ont essayés mais avec des résultats peu probants, il est bien de procéder ainsi petit à petit.

C. RHONE du CRC Poitou-Charentes (Comité Régional de la Conchyliculture) a noté qu'au vue des éléments présentés des analyses seront réalisées à terme sur l'eau douce. Des analyses seront-elles réalisées sur les eaux de l'estuaire, en milieu salé.

J-P. DAVID répond à C. RHONE que l'étude est au début. Il s'agit d'un travail préalable avec l'objectif de travailler par la suite avec le CRC. Ce dernier projette de travailler sur le sujet avec l'université de la Rochelle. Pour la Seudre, il a été souhaité de préciser les molécules à étudier. Les analyses coûtent cher et nous arrivons ici à 109 molécules ce qui est déjà énorme. Des analyses d'eau de mer seront sûrement réalisées, bien qu'il s'agisse d'un support complexe, où le comportement des molécules est mal connu.

C. RHONE précise qu'un thésard [université de La Rochelle] arrive bientôt sur cette thématique et demande à quelle structure appartient F. MEUNIER.

J-P. DAVID précise qu'il s'agit ici d'une étude interne au SMASS, réalisée par F. MEUNIER mis à disposition par la CARA pour une durée d'un an.

K. BONACINA demande si les molécules de traitement des voies ferrées ont été prises en compte ?

J-P. DAVID demande si elles sont dans la base de données des ventes ?

K. BONACINA répond qu'à son avis, non.

J-P. DAVID répond que dans ce cas non.

K. BONACINA précise qu'elle pose cette question car ils utilisent des molécules extrêmement toxiques à long terme pour les milieux aquatiques.

F. MEUNIER répond que ce sujet correspond à d'autres usages et d'autres catégories de produits qu'il conviendrait d'étudier également (produits vétérinaires, produits pour les voies ferrées, etc...). Il convient en effet de vérifier si ces produits et ces usages sont compris dans les données de la base BNVD. Nous procédons ici étape par étape.

*Suite à la réunion, il a été confirmé par le gestionnaire de la BNVD que ces usages ne sont pas intégrés à la base si les structures utilisatrices ne réalisent pas leurs achats chez les distributeurs agréés locaux.*

J. THOMAS demande si des recherches ont été faites sur les phosphates des lessives.

F. MEUNIER répond que non. L'étude et la disposition du SAGE concernent exclusivement les phytosanitaires dans un premier temps et les substances médicamenteuses dans un second temps. Cela représente déjà un grand nombre de substances.

M. BROUSSEY de l'agence de l'Eau Adour Garonne souligne la qualité et l'intérêt de cette étude. Elle a eu connaissance de l'existence d'études du même type ou basé sur un principe proche, réalisées sur d'autres secteurs, en particulier sur Arcachon et sur la Garonne. Elle invite le SMASS à monter un groupe de travail par exemple, pour travailler avec des spécialistes sur ce sujet et enrichir les réflexions déjà menées.

F. MEUNIER indique qu'en début d'étude le Syndicat du bassin d'Arcachon (SIBA) a été rencontré. Il est aussi précurseur sur cette thématique, en ouvrant ses études et actions aux autres usages évoqués précédemment, dont les produits anti-fooling, de traitement des coques de bateaux, spécifiques à l'environnement local. Ils ont des enjeux similaires à notre estuaire en termes d'écotoxicité, et également une activité conchylicole importante. Il sera donc intéressant de continuer à échanger avec eux. Pour donner une précision qui intéressera Y. THOMAS, le SIBA a ensuite ouvert un deuxième volet d'études sur les substances chimiques et médicamenteuses.

Y. THOMAS demande si une étude complémentaire sur les boues de l'estuaire, les bouchons vaseux sera réalisée.

P. FERCHAUD répond que cela pourrait faire partie des thématiques abordées par le SAGE, mais qu'il n'est raisonnablement pas possible de tout inclure.

K. BONACINA renvoie vers les analyses réalisées sur les boues draguées dans les ports de l'estuaire.

P. FERCHAUD indique qu'il va falloir clore la réunion en traitant les deux questions diverses.

G. FAURE intervient auparavant sur ce sujet. Le présent projet de territoire peut constituer, si chacun y apporte sa contribution positive, une référence pour d'autres. Par ailleurs, il demande si l'étude sur les phytosanitaires ne pourrait pas être intégrée comme élément de connaissance du projet de territoire.

J-P. DAVID met en garde sur une volonté d'intégrer trop de thématiques dans le projet de territoire, le transformant en un « couteau suisse » et prenant le risque d'aboutir à un outil peu efficace. Il invite à concentrer le travail sur les points bien spécifiques au projet de territoire et laisser les autres thématiques propres au SAGE dans le cadre de la mise en œuvre ce dernier ; comme la présente étude sur les produits phytosanitaires. Le projet de territoire est un élément du SAGE.

P. FERCHAUD partage tout à fait cet avis. Il invite à ne pas mélanger les fonctions des différents outils disponibles. Le projet de territoire n'est pas non plus un SAGE bis. Il propose de poursuivre l'ordre du jour en donnant la parole à J-P. DAVID.

### Avis de la CLE

---

J-P. DAVID explique avoir reçu une demande d'avis de la CLE sur un dossier d'autorisation environnementale du système d'assainissement des eaux usées de la station de Saint-Palais-sur-mer – Les Mathes – La Palmyre. La demande étant arrivée relativement tard, le 21 août 2018, celle-ci n'apparaissait par conséquent pas dans l'ordre du jour. C'est la raison pour laquelle cet avis a été glissé dans les questions diverses suite à la demande des services de l'Etat. Celle-ci a été analysée au travers de deux dispositions, la Q5-3 « *élaborer un programme pluriannuel de travaux pour fiabiliser la collecte et le traitement des eaux usées* » et la Q6-5 « *évaluer les opportunités d'utilisation des eaux résiduaires pour l'irrigation* ». Ce sont des dispositions visant davantage les schémas directeurs d'assainissement. Cependant, les éléments du schéma directeur intégrés au dossier de demande ont permis de juger de la compatibilité avec les dispositions. Il présente ensuite les diapositives 41 et 42.

P. FERCHAUD demande s'il y a des questions sur ce point. Il explique que ces dispositions étant conformes, la CLE donne un avis favorable. Il revient ensuite sur la disposition G1-1 concernant la gouvernance et la création d'un organisme unique à

l'échelle du bassin par la fusion du SMASS et du SMBSA. Il explique qu'une réunion technique a eu lieu la veille pour régler les derniers détails. A priori, la fusion pourrait se faire début 2019. Il ajoute qu'il reste quelques petits problèmes juridiques annexes. Il remercie les participants pour leur présence et leur participation et clôture la séance.

## RESUMÉ DES POINTS CLES

- La première réunion publique (qui a mobilisé un public assez nombreux et représentatif) s'est déroulée de manière constructive et satisfaisante, comme le soulignent d'ailleurs les 2 garants de la concertation,
- Certains acteurs soulignent des **lacunes dans l'état des lieux** du projet de territoire Seudre amenant à un déséquilibre. L'étude exploratoire sur les bénéfices de l'irrigation participant à ce déséquilibre.  
Il est notamment demandé d'approfondir le volet dédié à l'agriculture biologique ou aux alternatives à l'agriculture conventionnelle.  
Les porteurs du projet insistent sur la difficulté à trouver des données ou l'inexistence de certaines d'entre elles.  
Ils ont également insisté sur les objectifs de l'état des lieux : arriver à une « photographie » du territoire. Il est important de ne pas mélanger les différentes étapes.
- Des interrogations semblent persister sur les notions rattachées à la **gestion conjoncturelle** et notamment :
  - la notion de volumes prélevables
  - son lien avec le maraichage : comment les irrigants utilisant des petits volumes vont pouvoir continuer leur activité ?
  - le nombre d'irrigant adhérents au projet de réserves : Quelle information est diffusée par l'ASA ?
- R. GUILLAUD, maire de la commune de l'Eguille, a souligné la persistance de la présence de **dépôts sauvages** sur les communes de l'Eguille-sur-Seudre et de Saint-Sulpice-de-Royan.
- **La CLE souhaite s'engager sur le marais de Saint-Augustin.** Un groupe de travail sera constitué avec la DDTM 17 pour traiter ce sujet.
- **La fusion du SMASS et du SMBSA devrait avoir lieu début 2019.**

## Annexe 1

### Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Seudre

#### Réunion de la CLE n°17

Le 20 septembre 2018, de 9h30 à 12h30

Salle Jean Riondet – CARA – Royan

Membres de la CLE présents ou représentés : 26/50

Nombre total de participants : 53 (dont 4 pouvoirs)

#### Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux – 15/26

- Agglomération Royan Atlantique ..... F. PATSOURIS
- Communauté de Communes de Gémozac ..... J. GEAY
- Communauté de Communes de la Haute-Saintonge..... J. QUESSON (Pouvoir -> Président)
- Commune d'Arvert ..... M. PRIOUZEAU (Pouvoir)
- Commune de Bourcefranc le Chapus ..... G. PROTEAU (Pouvoir -> Président)
- Commune de l'Eguille sur Seudre ..... R. GUILLAUD
- Commune de Sablonceaux ..... GOUGNON. L
- Commune de Saint-Augustin ..... F. HERBERT
- Commune de Saint-Germain-du-Seudre ..... J-F. CORBIERE
- Forum des marais Atlantique..... C. HENAUT
- Région Nouvelle-Aquitaine ..... B.BITEAU (Pouvoir)
- SM du Bassin de la Seudre ..... A. PUYON
- SMIDDEST ..... F. DE ROFFIGNAC
- Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime..... L. ARCHAMBEAU
- Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre ..... P. FERCHAUD

#### Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées – 6/13

- Association Nature et Environnement 17 ..... J-M. BOURRY
- Canoë kayak Saujon..... P. BABIN
- Chambre d'Agriculture de Charente-Maritime ..... Y. THOMAS
- CRC de Poitou-Charentes ..... C. RHONE (pour D.COIRIER)
- Fédération départementale des chasseurs ..... J. MERY (pour C. BOUYER)
- FPPMA 17 ..... D. TANTIN (pour G. BRICHET)

#### Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics – 5/11

- Agence de l'Eau Adour-Garonne ..... M. BROUSSEY
- Conservatoire du littoral ..... J-M. LALOUE
- DDTM 17 ..... K. BONACINA
- DIRM Sud-Atlantique ..... H. TREHEIN

- DREAL Nouvelle Aquitaine ..... A. BASCOUERT

<b>Autres personnes présentes – 22</b>
--

- ASA Saintonge Centre ..... G. GOULEVANT  
- ASCO des marais de La Tremblade ..... C. CHARLES  
- ASF du marais de Saint-Augustin ..... J. THOMAS  
- CARA Service assainissement ..... C. DUCOS  
- Chambre d’agriculture 17 ..... J-C. GAUTHIER  
- Communauté de communes du bassin de Marennes ..... N. GUITTOT  
- Conseil départemental 17 ..... K. PICHODOU  
- DDTM 17 ..... C. BAROUX  
- DDTM 17 ..... S. BENNEVAUD  
- DIRM SA ..... G. BLANCHER  
- DRAAF Nouvelle-Aquitaine ..... A. MARTIN  
- EPTB Charente ..... M. DUGUE  
- FDAAPPMA 17 ..... M. ROUET  
- Garants du débat public (CNDP) ..... G. FAURE et M. PERIGORD  
- Ifrée ..... M. ERAUD  
- SDE 17 ..... A. MARTIN  
- SMBSA ..... Y. DAVITOGU  
- Syndicat Mixte d’Accompagnement du SAGE Seudre ..... C. BLONDEL, J-P. DAVID, F. MEUNIER  
- Syndicat Mixte des Réserves de Substitution de la Charente-Maritime ..... F. POUSSIN

## Annexe 2

### Liste des membres du comité de pilotage du projet de territoire Seudre

#### Membres de la CLE

<b>Collège des représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements</b>		
<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Agglomération Royan Atlantique	PATSOURIS	François
Communauté de Communes de la Haute-Saintonge	QUESSON	Jacky
Communauté de Communes du Bassin de Marennes	DESHAYES	Maurice-Claude
Communauté de Communes du Canton de Gémozac et de la Saintonge Viticole	GEAY	Jean
Commune d'Arvert	PRIOUZEAU	Michel
Commune de Bourcefranc le Chapus	PROTEAU	Guy
Commune de Champagnolles	BERTRAND	Georges
Commune de Cravans	FORTIN	Jacques
Commune de Gémozac	JOZET	Paul
Commune de l'Eguille sur Seudre	GUILLAUD	Roger
Commune de Meursac	CHATELIER	Jean-Michel
Commune de Mornac sur Seudre	CHUSSEAU	Jean-Marie
Commune de Nieulle sur Seudre	LAGARDE	Jean-François
Commune de Sablonceaux	GOUGNON	Lysiane
Commune de Saint Augustin	HERBERT	Francis
Commune de Saint Romain de Benet	ROY	Serge
Commune de Saint Sornin	PAPINEAU	Joël
Commune de St Germain du Seudre	CORBIERE	Jean-François
Département de la Charente-Maritime	TALLIEU	Jean-Pierre
Région Nouvelle Aquitaine	BITEAU	Benoît
EPTB Charente	RABELLE	Dominique
Forum des Marais Atlantiques	HENAUT	Christelle
SM du Bassin de la Seudre et de ses Affluents	PUYON	Alain
SMIDDEST	DE ROFFIGNAC	Françoise
Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime	ARCHAMBEAU	Lionel
Syndicat Mixte d'Accompagnement du SAGE Seudre	FERCHAUD	Pascal

<b>Collège des usagers, propriétaires fonciers et associations</b>		
<b>Structure</b>	<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>
Association APROMARAIS	LABROUSSE	Philippe
Association Nature et Environnement 17	HYVERNAUD	Monique
Association UFC Que choisir	VINET	Jean-Michel
Canoë Kayak Saujon	BABIN	Philippe
CCI de Rochefort et de Saintonge	FAUCHET	Hervé
Chambre d'Agriculture de Charente Maritime	SERVANT	Luc
CRPM Nouvelle-Aquitaine	MICHEAU	Philippe
Fédération de la Charente-Maritime pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques	BRICHET	Gilles
Fédération Départementale des Chasseurs	BOUYER	Christophe
Organisme unique de gestion collective des prélèvements agricoles	CHABOISSEAU	Fabien
CRC de Poitou-Charentes	COIRIER	Daniel
Syndicat de la Propriété Privée Rurale et Agricole de la Charente-Maritime	BONNET	Henry
UNIMA	LEONARD	Jean-Louis

<b>Collège des représentants de l'état et de ses établissements publics</b>
<b>Structure</b>
Agence de l'Eau Adour Garonne
ARS Poitou-Charentes
Conservatoire du Littoral
DDPP17
DDTM17
DIRM Sud-Atlantique
DREAL Nouvelle-Aquitaine
Agence Française de la Biodiversité
Préfecture de Région Occitanie (DREAL de Bassin)
Préfecture de la Charente-Maritime
Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

**Structures non membres de la CLE présentes dans le comité de pilotage du projet de territoire  
Seudre**

ASA des Irrigants de Saintonge Centre
ASA des marais de Dercie-La Palud
ASA des marais de Saujon/Saint Sulpice de Royan
ASCO des marais de la Tremblade
ASF des marais d'Arvert
ASF des marais de la Haute-Seudre
ASF des marais de St Augustin
Centre de Gestion de Charente Maritime
Coop de France Poitou-Charentes
DRAAF Nouvelle-Aquitaine
Forum des Marais Atlantiques
GAB 17
Groupe ISIDORE
Océalia
Pays de Marennes Oléron
SOUFFLET
Syndicat des Eaux 17
Syndicat Mixte du Pays Marennes Oléron
SYRES 17